

La révolution de l'âge

La grande loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement de la population sera présentée au Parlement, à l'automne 2014, a annoncé le premier ministre, le 14 octobre.

« Cette annonce est surtout une satisfaction et un soulagement pour tous ceux qui attendaient, depuis des années, qu'un signe fort soit donné après un quinquennat entier d'atermoiements sur le sujet. Nicolas Sarkozy avait promis cette réforme tous les six mois avant, finalement, de l'abandonner définitivement en 2011 », s'est félicitée Charlotte Brun, secrétaire nationale à la Petite enfance, à l'Autonomie et au Handicap.

Mais surtout le premier ministre a donné à cette loi l'orientation souhaitée par le Parti Socialiste, c'est-à-dire aborder le vieillissement comme une chance et une opportunité et non comme une catastrophe potentielle ou un fardeau.

En effet, ce projet de loi doit être l'occasion d'aborder les défis qui se posent au quotidien : adaptation des logements, de la ville, de l'urbanisme, des transports au vieillissement de nos concitoyens ; droits et citoyenneté ; prévention et lutte contre l'isolement ; développement de la *Silver économie* ; amélioration et valorisation des emplois et des carrières dans le secteur de l'aide aux personnes âgées ; instauration des Maisons départementales de l'autonomie pour une information et un conseil plus visibles et plus lisibles pour les familles.

Pour Charlotte Le Brun « cette loi peut et doit être une des grandes lois du quinquennat. Elle doit être une loi de cohésion entre les générations. Elle doit être une loi de société impliquant l'ensemble des départements ministériels. Elle doit

être une loi qui rassemble, qui fasse sens et qui s'adresse à l'ensemble des Français : à ceux qui sont âgés aujourd'hui et à ceux qui le seront demain ».

C'est pour cette raison que le gouvernement « va prendre le temps de la concertation », a indiqué la ministre en charge des personnes âgées, Michèle Delaunay. « Pendant les mois à venir, il faut travailler sur les trois volets : la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation avec l'aménagement des logements ou des transports et, enfin, l'accompagnement des personnes qui perdent leur autonomie », a rappelé Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales. Le calendrier du gouvernement est le suivant. D'ici à la fin novembre : concertation entre acteurs publics, partenaires sociaux et économiques, et associations.



Prendre le temps de la concertation

Au premier trimestre 2014, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) sera saisi de cette question. Au printemps 2014, le projet de loi sera présenté en conseil des ministres et déposé au Parlement, afin que la loi soit votée avant la fin 2014, de manière à ce qu'elle entre en vigueur en 2015.

Le Parti Socialiste se réjouit que le nécessaire effort de redressement des comptes publics n'ait pas conduit à abandonner un projet de loi que des millions de Français attendent. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 7/11/2013



Dossier de la semaine
Les EPCI et la culture



Vie de la Fédération
Fiscalité : les sections en débattent



Interview
Données personnelles : la gauche tient bon
Avec Françoise Castex

Courage ?

Il fallait du courage en 1971 pour signer un manifeste et ainsi reconnaître qu'on avait eu recours à un avortement. Les femmes qui ont osé le faire ont pris de vrais risques et ont permis de faire évoluer les mentalités, mais aussi la législation.

Quel risque ont pris les 343 hommes qui soutiennent la prostitution ? Aucun. Quel sera l'influence de leur manifeste ? Peut-être, permettront-ils aux mafias de s'enrichir un peu plus longtemps en exploitant des prostituées.

Cependant, en regardant les biographies des signataires, chacun peut voir que ces hommes viennent, à une très large majorité, de la droite la plus « décomplexée » qui veut absolument que tout s'achète et que tout se vende. En soutenant que la prostituée et le client se trouvent dans un rapport d'égalité, ces 343 signataires confirment qu'il faut, rapidement, pénaliser les clients.

Vive les Rias



Le festival des Rias confirme tout à fait la thèse de Roland Greuzat sur l'importance de la dimension intercommunale dans la politique culturelle.

« Né il y a cinq ans à Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer et Riéc-sur-Bélon, le Festival des Rias a grandi au fil de rencontres entre les artistes et le public. Formidable intuition des adjoints à la culture de ces trois communes et du centre national des arts de la rue, Le Fourneau, ce Festival n'a cessé de nous surprendre », écrivait le président de la COCOPAQ, Nicolas Morvan, le 27 août, juste avant l'ouverture de ce festival, désormais incontournable en France, dans le domaine des arts de la rue.

Avec 53 000 spectateurs, l'édition 2013 des Rias fut un véritable succès. D'autant que la progression du nombre de spectateurs est continue : ils étaient 1 500 en 2008, et 34 000 l'an dernier.

Comment expliquer le succès des Rias ? Plusieurs raisons peuvent être avancées. Il convient, avant tout, de mettre en avant la qualité des spectacles, mis en scène par le centre national des arts de la rue, Le Fourneau. Mais il faut aussi souligner l'importance des sites et de l'organisation qui permet aux spectateurs d'assister aux spectacles dans de très bonnes conditions.

« Pour la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé ce festival est d'abord une ambition culturelle : offrir à tous des spectacles d'une grande qualité. Mais c'est aussi une aventure humaine, où habitants et visiteurs déambulent ensemble à la découverte d'un territoire, celui de Quimperlé Terre Océane, notre nouvel office de tourisme », rappelle Nicolas Morvan.

« Le festival est devenu l'évènement culturel fédérateur que nous voulions créer pour faire rayonner le pays de Quimperlé, tout en donnant de la fierté à ses habitants », se félicite le président de la COCOPAQ.

En 2012, la chimère, mi-homme mi-poisson, qui symbolise le festival a osé sortir de l'eau. La COCOPAQ lui a confié un objectif : irriguer l'ensemble du Pays de Quimperlé de sa marée de théâtre de rue. Le pari était osé. Il a été gagné. Il a donc été renouvelé en 2013. Et nul doute qu'il le sera encore en 2014.

Les EPCI et la culture

Dire que l'évolution de nos institutions locales tend à affirmer la prégnance des structures intercommunales sur les structures communales est un euphémisme.



Pour une stratégie territoriale globale

Sans émettre le moins du monde l'idée de dépouiller les communes de leurs prérogatives, le développement des communautés de communes ou d'agglomération impose de repenser bon nombre de politiques à l'échelon du Territoire.

Il faut désormais savoir dépasser la transition entre le tout municipal et l'intercommunal. Dans le domaine propre de la culture, la compétence des EPCI recouvre un large domaine d'intervention, qui va de la lecture publique aux musées, en passant par l'enseignement artistique, l'animation événementielle culturelle et l'économie de la culture (développement de projets patrimoniaux, architecturaux et urbanistiques). On voit donc qu'il y a des objectifs « extrinsèques » économiques et sociaux et des objectifs « intrinsèques » tels que la démocratisation et le développement culturel.

Aujourd'hui, les trois-quarts des EPCI ont une action culturelle. Cette transition n'a pas été sans poser un certain nombre de problèmes, notamment au niveau des villes-centre, qui ont parfois eu du mal à se défaire de la maîtrise des grands équipements ou des manifestations culturelles d'importance, par crainte d'une perte de rayonnement et de retombées qui, en fait, ne sont souvent plus que symboliques. En général les communes périphériques, quant à elles, « ont admis l'idée d'une mutualisation des coûts en particulier lorsque celle-ci permet une montée en gamme ou en taille des équipements et manifestations concernés ou tout simplement leur mise à niveau par rapport

aux normes actuelles ». Deux domaines d'intervention sont privilégiés par la majorité des EPCI : la lecture publique et les enseignements artistiques, clé de voûte d'un vrai maillage culturel d'un territoire.

L'orientation devient alors transversale : en passant à la compétence culture d'un EPCI, on change d'échelle, cela induit de nouveaux transferts de compétence dans le cadre intercommunal : on passe d'une politique culturelle municipale à une véritable politique locale, en elle-même bien plus cohérente car elle s'inscrit dans une logique collective liée, dans le cadre d'une « stratégie territoriale globale », aux schémas de développement intercommunaux : c'est ce que l'on peut appeler « redéfinir le champ des possibles ».

Dans ce cadre il y a, de facto, une redéfinition des enjeux, des fins et des contenus de l'intervention culturelle publique, une obligation de concevoir l'articulation entre l'action municipale et l'action communautaire même si l'approche « sectorisée » reste dominante. En fait « l'intérêt communautaire s'inscrit dans la recherche d'une stratégie plus vaste : revitalisation des territoires en milieu rural et construction d'une identité du territoire pour les groupements urbains ».



La lecture pour tous

Il n'en reste pas moins que la politique culturelle est devenue fondamentale à l'échelon communautaire. C'est un des éléments essentiels de l'attractivité d'un territoire en lien avec une volonté d'expansion économique : il est, par exemple, patent qu'en matière d'implantation et de délocalisation d'entreprises c'est l'offre culturelle qui emportera, au final, la décision migratoire, et c'est elle qui maintiendra les nouveaux arrivants sur un territoire, l'offre culturelle garantissant la dimension humaine. 📖

Roland GREUZAT

Secrétaire fédéral chargé de la communication

Fiscalité : les sections en débattent

«Lorsqu'on leur propose d'engager une réflexion, les sections du Finistère choisissent en priorité des sujets économiques et sociaux», notait le secrétaire fédéral aux sections, Franck Respriget, le 28 septembre à la journée de rentrée de la Fédération, à Saint-Martin-des-Champs.



Pour une fiscalité équitable et efficace

Parmi les sections qui se sont engagées dans le travail de réflexion proposé par la Fédération, celle de Trégunc a choisi de traiter la question fiscale en répondant à la question : « Quelle réforme fiscale pour une meilleure redistribution des richesses ? ». Marc Ploquin a rédigé une contribution qui a été discutée et approuvée en assemblée générale de section.

La contribution de la section de Trégunc, qui tient sur huit pages, s'appuie sur les travaux de Thomas Piketi, en particulier son essai intitulé « Pour une révolution fiscale » (édition du Seuil).

Cette contribution met l'accent sur l'injustice du système fiscal français qui

s'explique notamment par l'échec du système d'impôt sur le revenu « **qui, en principe, devrait compenser la régressivité des impôts sur la consommation et les cotisations sociales et, en réalité, ne fait que renforcer la régressivité de l'ensemble.** ».

Au fil des années l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques) est

devenu un monstre législatif. Sa complexité est si grande qu'il mine l'ensemble du système fiscal français. Pour l'auteur de la contribution « **il ne peut être sauvé par de petites réformes à la marge. Il doit être supprimé et remplacé par un nouvel impôt sur le revenu.** ».

La contribution de la section de Trégunc lance aussi plusieurs pistes de

réflexion pour une évolution du quotient familial ou la création d'un impôt individuel, qui prendrait mieux en compte l'évolution de la société.

Ces pistes de réflexion visent « **à inciter le Parti Socialiste à promouvoir une grande et profonde réforme de notre fiscalité pour plus d'équité et d'efficacité.** » 🇫🇷

Interview

Données personnelles : la gauche tient bon

Avec Françoise Castex



Pour défendre nos données personnelles, les parlementaires européens de gauche doivent faire face à de puissants lobbies, nous explique l'euro-députée, Françoise Castex.

Cap Finistère : Que contiennent la directive et le règlement sur les données personnelles adoptés par le Parlement européen ? Qui est concerné par ce texte ?

Françoise Castex : L'Europe est l'un des rares endroits au monde où il existe déjà de puissantes règles sur la protection des données. Mais elles datent de 1995 et doivent être modernisées pour tenir compte des révolutions technologiques.

Nous avons adopté, le 21 octobre, deux textes visant à renforcer la protection des données des citoyens européens sur internet et à restaurer la confiance des consommateurs dans les entreprises sur internet.

Ces textes prévoient, notamment, le consentement explicite du citoyen en cas d'utilisation de ses données, par exemple

à des fins de profilage, mais aussi un droit à l'effacement ou plutôt un droit au déréférencement en cas d'abus. Le règlement prévoit, par ailleurs, de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas ces règles avec des sanctions pouvant aller jusqu'à 5% de leur chiffre d'affaire.

Cette réglementation va impacter fortement l'activité des entreprises dont le business porte, principalement, sur la collecte des données personnelles, avec des effets collatéraux sur de très nombreux secteurs d'activité. Les géants du Net américains, à commencer par Google et Facebook, sont les premiers visés mais ces textes concernent également les 20 millions d'entreprises présentes sur le sol européen.

Cap Finistère : Comment expliquer qu'il a fallu trois ans pour obtenir ce résultat ?

Françoise Castex : Ce dossier a fait l'objet d'un lobbying intense de nombreuses firmes, en particulier américaines, et qui s'est traduit par la présentation d'amendements « copiés-collés » d'élus

conservateurs. Au total près de 3 000 amendements ont été déposés, ce qui a demandé un long travail parlementaire.

Pour qu'il entre en vigueur, ce texte doit être également approuvé par les 28.

Cap Finistère : Les révélations sur les écoutes de la NSA doivent-elles inciter l'UE à renforcer sa réglementation ?

Françoise Castex : Bien-sûr. Force est de constater qu'il y a eu un « effet PRISM » qui a conduit la droite européenne à s'aligner sur les sociaux-démocrates et les verts qui prônaient un renforcement de la protection des données personnelles des citoyens. C'est également la position des autorités allemandes et françaises.

Malheureusement, comme on l'a vu la semaine dernière, certains États ne l'entendent pas de cette oreille - sans mauvais jeu de mot. Le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays-Bas, soucieux de ne pas nuire aux géants du Web, sont opposés à une législation trop protectrice. 🇫🇷

Agenda

21 novembre
Vote sur les listes
aux Municipales
(hors dérogation) et
Européennes, dans
les sections.

22 novembre
18h45 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

29 novembre
Convention fédérale pour
les Municipales.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1024 - Vendredi 8 novembre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Au travail !

Alors que les élus de droite ont tout fait pour jeter de l'huile sur le feu, les socialistes du Finistère ont toujours tenu un discours de responsabilité.

Après la manifestation très violente du 26 octobre, à Pont-de-Buis, ils ont demandé la suspension de la taxe Borloo et ont appelé les organisateurs à suspendre leur appel à la manifestation du 2 novembre, compte tenu du risque manifeste de violence. Ils n'ont pas été entendus et, comme chacun pouvait le craindre, les rues de Quimper ont été le théâtre d'affrontements. On ne peut que se féliciter des mesures préventives prises par la municipalité Quimpéroise.

Le 29 octobre les socialistes du Finistère ont salué la décision courageuse prise par Jean-Marc Ayrault de suspendre la mise en application de la taxe Borloo, dite écotaxe. « *Contrairement à ce que veut faire croire la droite, le courage en politique ne consiste pas à s'obstiner et à imposer son point de vue mais à écouter et prendre le temps d'expliquer et de tenir compte de toutes les propositions. C'est pour cela que des études approfondies vont être entreprises.* »

Il s'agit d'un geste fort d'apaisement qui doit permettre de retrouver les conditions d'un dialogue avec l'ensemble des forces économiques, syndicales et sociales. »

Mobilisation pour l'emploi

Chantal Guittet, députée de la 5^e circonscription a fait le point sur les emplois d'avenir dans le Finistère. 521 contrats ont été signés au 30 septembre. « *L'objectif a été mieux atteint en Bretagne (80%) et en Finistère (77%) que sur la moyenne du territoire français (65,6%)* », note la députée de la 5^e circonscription. « *90% de ces contrats concernent le secteur non marchand : collectivités territoriales, établissements publics, associations...* ». Afin de déployer encore davantage le dispositif, les collectivités et associations peuvent rechercher des mutualisations d'emplois. « *Nous avons encore une marge de progrès dans la mobilisation du secteur marchand !* », insiste la parlementaire. Il serait souhaitable que les emplois d'avenir progressent, notamment dans l'agriculture, la filière bois, la grande distribution, le transport, le commerce, l'hôtellerie-restauration et la métallurgie. Le secteur médico-social pourrait également être davantage mobilisé (Maisons de Retraite, Hôpitaux, Aide à Domicile).

« *L'effort va se poursuivre car les services de l'État ont recensé 733 offres d'emplois déposées (soit 113% de l'objectif)* », confirme Jean-Jacques Urvoas sur son blog. « *Le différentiel entre les offres d'emplois déposées et les contrats signés tient au fait que ces offres, encore non pourvues, sont en cours de traitement et de recrutement des jeunes.* »

« *Nous dépasserons donc probablement la cible, ce qui est une bonne nouvelle pour l'emploi* », se félicite le député de la 1^{ère} circonscription.

En ce qui concerne les Contrats de Génération, la Bretagne se

situe au 5^e rang des Régions françaises. 165 demandes ont été enregistrées au total en Finistère, sur 11 376 au plan national.

Quelle Bretagne en 2030 ?

Dans le Finistère trois réunions publiques, ouvertes à tous, seront proposées :

- le 12 novembre à Quimper, lycée Chaptal à 18h30 ;
- le 13 novembre à Carhaix, Espace Glenmor à 18h30 ;
- le 14 novembre à Brest, Foyer Saint-Marc à 18h30.

En savoir plus :
<http://bretagne2030.jenparle.net/>

Annonces légales & judiciaires

SELARL Xavier MOAL ET ASSOCIÉS
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

MÉNEZ-RIOU - ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 2, rue Marie Curie
29860 BOURG-BLANC
316 712 066 RCS BREST

Aux termes des décisions en date du 26 septembre 2013, l'associée unique a décidé de nommer, pour une durée de six exercices, en remplacement de Monsieur Stéphane HUITRIC, dont le mandat est arrivé à renouvellement, le Cabinet L.G.M.A. demeurant 3 bis, rue Félix Le Dantec CS 50003 - 29018 QUIMPER CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et en remplacement de Monsieur Claude FARO, dont le mandat est arrivé à renouvellement, Monsieur Erwan LE GOFF demeurant 3 bis, rue Félix Le Dantec CS 50003 - 29018 QUIMPER CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Mention est faite au RCS de BREST.
Pour avis.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

SODI OUEST
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 620 euros
Siège social : 65, rue Georges Clémenceau
29400 LANDIVISIAU
347 900 102 RCS BREST

L'Assemblée Générale réunie le 20 février 2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gaëtan MAUCURIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

SCP Laëtitia LE BOT-LEMAÎTRE
Avocat
3, square Monseigneur Roull
29200 BREST
Tél. 02 98 46 32 02 - Fax 02 98 44 76 20

REJA
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 200 euros
2, place Napoléon III - BREST (29200)
27930 GRAVIGNY
RCS BREST B 491 382 610

AVIS DE PUBLICITÉ

Par délibération du 16 octobre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur LAGADEC Jacques de ses fonctions de gérant à effet du 16 octobre 2013. En remplacement de Monsieur LAGADEC Jacques, gérant démissionnaire, l'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouveau gérant Monsieur Rémi CLOITRE, né le 22 janvier 1963 à BREST (29), demeurant Chemin de Kergoulinet à 29100 DOUARNE-NEZ. En conséquence, l'article 16 des statuts « désignation des gérants » est complété :

ARTICLE 16 - DÉSIGNATION DES GÉRANTS :

Suivant procès-verbal en date du 16 octobre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission par Monsieur Jacques LAGADEC de ses fonctions de gérant et ce à effet du 16 octobre 2013. En remplacement de Monsieur LAGADEC, gérant démissionnaire, l'Assemblée Générale a nommé Monsieur Rémi CLOITRE comme nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

Le reste de l'article est inchangé.
Pour avis,
RCS BREST.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

ANNONCE LÉGALE RECTIFICATIVE À L'ANNONCE «DZ AUDITION»
Changement de gérant
Parue dans l'édition du 1^{er} novembre 2013

Il fallait lire «381 629 518 - RCS QUIMPER» au lieu et place de «334 665 940 - RCS QUIMPER».

Pour avis,
La Gérance.

En cas de déménagement pour continuer à recevoir le Cap Finistère, merci de nous préciser votre nouvelle adresse.